

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 21 février 2017

**CP2017_02_16
id. 3059**

L'an deux mille dix-sept le vingt et un février , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. MARDEGAN (pouvoir à M. BEQ)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**ALIMENTATION EN EAU POTABLE
PROGRAMME 2015**

Le Conseil Départemental soutient, depuis de nombreuses années, les travaux d'équipement des collectivités rurales, notamment dans le cadre de l'alimentation en eau potable.

La politique d'aide départementale en matière d'eau potable ~~donne délégation~~ à la Commission Permanente pour définir le montant des subventions départementales dès lors que sont connus, d'une part les coûts d'opération, et d'autre part le montant de la participation éventuelle de l'Agence de l'Eau, cofinanceur potentiel de ce type de projets. Les arrêtés de subvention départementaux peuvent ensuite être délivrés sur la base de ces éléments.

1 - Rappel de la politique

Le dossier présenté ci-après a été retenu au titre de la programmation 2015. Il bénéficiera donc des critères d'aides appliqués avant la modification de la politique, adoptée en session plénière du 16 mars 2016.

Les opérations peuvent bénéficier jusqu'à 40 % d'aide pour les travaux sur les réseaux d'eau potable et jusqu'à 60 % d'aide pour les travaux liés aux usines d'eau potable. Il s'agit là de taux d'aides maximums, tous co-financements confondus : aides départementales et aides de l'Agence de l'Eau.

2 - Plan de financement prévisionnel retenu lors du Budget Primitif 2015

Maître d'Ouvrage Opération	Opérations		Subventions Départementales			Aides Agence de l'Eau SUR 2015 €	Total Subventions B.P. 2015 €
	Nature	Dépense éligible € HT	Annuités €	Principale €	Complé- mentaire €		
Syndicat Mixte Eau Potable (ex- SIAEP de Valence- Moissac-Puymirol) Renouvellement réseaux AEP - lutte contre les eaux rouges à Boudou (cimetièrre), à Saint Paul d'Espis (réservoir de Terlé), à Saint Vincent Lespinasse (Labastide Bardols Baboulène) - à Golfech (station de reprise de pompage de Couffinet) - à Valence d'Agen (Boulevard Victor Guilhem) . à Malause (de Buffevent à Creyse Belot) et à Saint- Vincent Lespinasse (de Creyse Belot jusqu'au réservoir) <i>EPTR - ENV02290</i>	Réseau	1 500 635	343 295 22,88%*	---	---	256 959 19,12%*	600 254 40%
Total		1 500 635	343 295	---	---	256 959	600 254

(*) *taux arrondi*

3 - Actualisation des participations de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental

La subvention apportée par l'Agence de l'Eau est inférieure aux prévisions initiales, du fait de coûts d'opérations moins élevés que prévus et de dossier rendus inéligibles du fait du démarrage de travaux sans autorisation. Par conséquent la subvention du Département est maintenue à son montant initial.

Maître d'Ouvrage Opération	Opérations		Subventions Départementales 2015			Aides Agence de l'Eau SUR 2015 €	Total Subventions B.P. 2015 €
	Nature	Dépense éligible € HT	Annuités €	Principale €	Complé- mentaire €		
Syndicat Mixte Eau Potable (ex- SIAEP de Valence- Moissac-Puymirol) Renouvellement réseaux AEP . lutte contre les eaux rouges à Boudou (cimetièrre), à Saint Paul d'Espis (réservoir de Terlé), à Saint Vincent Lespinasse (Labastide Bardols Baboulène) . à Golfech (station de reprise de pompage de Couffinet) . à Valence d'Agen (Boulevard Victor Guilhem) . à Malause (de Buffevent à Creysse Belot) et à Saint Vincent Lespinasse (de Creysse Belot jusqu'au réservoir) <i>EPTR-ENV02290</i>	Réseau	1 500 635	343 295 22,88 %*	---	---	166 201 11,07 %*	509 496 33,95 %*
Total		1 500 635	343 295	---	---	166 201	509 496

(*) Taux arrondi.

Cette subvention en annuités sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet à l'article 20414282 sous-fonction 61 du budget départemental.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Prend acte du montant de la participation définitive de l'Agence de l'Eau Adour Garonne concernant l'opération du programme 2015 d'alimentation en eau potable visée ci-dessus ;
- Arrête le montant définitif de la participation départementale à cette opération à 343 295 € ;
- Précise que la subvention sera versée en annuités et prélevée sur les crédits inscrits à l'article 20414282, sous-fonction 61 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC